

**LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL
DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT**

RAPPORT CONJOINT ANNUEL

28 MAI 2023 AU 25 MAI 2024

PORTEFEUILLE SOUCY INC.

SOUCY BARON INC.

SOUCY INTERNATIONAL INC.

SOUCY TECHNO INC.



1. Introduction

Ce rapport a été préparé conjointement pour les entités Portefeuille Soucy inc., Soucy Baron inc., Soucy International inc. et Soucy Techno inc. (collectivement désignées « Soucy ») en réponse aux exigences de la *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (ci-après la « Loi ») pour son exercice financier se terminant le 25 mai 2024.

Soucy reconnaît l'importance de gérer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de ses activités et s'engage à améliorer continuellement ses processus de diligence raisonnable, d'évaluation des risques, de remédiation et de formation.

2. Structure organisationnelle, activités et chaîne d'approvisionnement

Portefeuille Soucy inc. est une société de portefeuille constituée en 1999 et régie par la *Loi sur les sociétés par actions du Québec*. Elle ne s'engage ni dans la production, la vente ou la distribution de marchandises, ni dans l'importation de produits fabriqués à l'extérieur du Canada, et n'a donc pas de chaîne d'approvisionnement.

Portefeuille Soucy inc. détient la totalité des actions de Soucy Baron inc., Soucy International inc. et Soucy Techno inc. et exerce un contrôle sur ces trois entités au sens de la Loi. Ces quatre entités mènent leurs activités commerciales au Canada et exploitent notamment les établissements suivants :

- Portefeuille Soucy inc. (siège social) – 5450 rue Saint-Roch Sud, Drummondville (Qc) J2B 6V4
- Soucy Baron inc. (siège social) – 851 rue Baron, Saint-Jérôme (Qc) J7Y 4E1
- Soucy International inc. (siège social) - 5450 rue Saint-Roch Sud, Drummondville (Qc) J2B 6V4
- Soucy International inc. (division Systèmes de chenilles) - 5450 rue Saint-Roch Sud, Drummondville (Qc) J2B 6V4
- Soucy International inc. (division Sports motorisés) - 5450 rue Saint-Roch Sud, Drummondville (Qc) J2B 6V4
- Soucy International inc. (division Soucy Caoutchouc) – 5195 rue Richard, Drummondville (Qc) J2E 1A9
- Soucy Techno inc. (siège social) – 2550 Chemin Saint-Roch S, Sherbrooke (Qc) J1N 2R6

Soucy Baron inc.

Soucy Baron inc. est une société par actions, constituée en 1995 et régie par la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. Ses activités d'affaires consistent en la fabrication de caoutchouc brut, de pièces en caoutchouc et de pièces en métal surmoulées de caoutchouc faisant de l'entreprise un chef de file en développement et en intégration de solutions élastomères pour ses clients. Afin de s'approvisionner, l'entreprise importe des matières premières et des pièces, tel que décrit ci-après.

Soucy Baron inc. s'approvisionne en pièces finies auprès de Shanghai Soucy Rubber Co. Ltd, une filiale de Portefeuille Soucy inc., ainsi que de quelques manufacturiers en Chine (et au Vietnam). Shanghai Soucy Rubber Co. Ltd fabrique ses produits à partir de solutions élastomères pré-mélangées ou assemble des pièces de caoutchouc déjà fabriquées en s'approvisionnant directement auprès de manufacturiers sur la côte Est de la Chine ainsi qu'au Vietnam.

Soucy Baron inc. s'approvisionne également en matières premières auprès de producteurs dans le cas du caoutchouc naturel ou auprès de fabricants dans le cas du caoutchouc synthétique, qui sont situés partout dans le monde. D'autres matières telles que du noir de carbone et des agents de remplissage comme la silice proviennent des États-Unis, alors que du carbonate de calcium provient du Québec. Par ailleurs, pour les solutions élastomères, Soucy Baron inc. s'approvisionne auprès de Soucy Techno inc. ainsi que d'autres distributeurs canadiens.

Des inserts en métal sont également requis dans leur chaîne de production et ceux-ci proviennent de manufacturiers situés sur la côte Est de la Chine et du Canada.

Soucy Techno inc.

Soucy Techno inc. est une société par actions constituée en 1984 et régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses activités d'affaires consistent en du développement de recettes personnalisées de mélanges de caoutchouc et de concentrés de couleurs à base de polyéthylène. L'entreprise importe des matières premières et des pièces, tel que décrit ci-après.

Soucy Techno inc. s'approvisionne en caoutchouc naturel et en caoutchouc synthétique. Le caoutchouc naturel est acheté directement auprès des producteurs en Côte d'Ivoire. Le caoutchouc synthétique provient de l'Allemagne, du Brésil ou du Mexique. Pour ce qui est des principaux ingrédients qui sont mélangés au caoutchouc, le noir de carbone est acheté directement auprès des fabricants en Chine, en Inde et en Amérique du Nord et les agents de remplissage, comme la silice et le carbonate de calcium, sont achetés directement auprès des fabricants aux États-Unis et au Québec.

Pour ses recettes de concentrés de couleurs à base de polyéthylène, Soucy Techno inc. s'approvisionne en polyéthylène sous forme de granules directement de fabricants aux États-Unis.

Soucy International inc.

Soucy International inc. est une société par actions constituée en 1973 et régie par la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. Ses activités d'affaires se répartissent en 3 divisions, soit la division *Soucy Systèmes de chenilles*, la division *Soucy Caoutchouc* et la division *Soucy Sports motorisés*. L'entreprise importe des pièces, tel que décrit ci-après.

La division *Soucy Systèmes de chenilles* conçoit et assemble des systèmes complets de chenilles en caoutchouc et autres structures pour les véhicules industriels, récréatifs, agricoles et de la défense. La division s'approvisionne en chenilles de caoutchouc et diverses composantes auprès des filiales de Soucy et d'autres fournisseurs.

La division *Soucy Caoutchouc* conçoit et moule des chenilles en caoutchouc pour les secteurs industriels, récréatifs, agricoles et de la défense. Près de deux tiers de l'approvisionnement de la division se fait auprès des autres filiales de Soucy pour les composantes usinées et auprès de Soucy Techno inc. pour le caoutchouc. La division s'approvisionne également en systèmes de câblage auprès de fournisseurs en Chine, en Corée du Sud aux États-Unis ainsi qu'en Finlande.

La division *Soucy Sports motorisés* conçoit et fabrique des pièces dédiées aux véhicules récréatifs. L'usine de Drummondville s'approvisionne en plastique auprès de fournisseurs situés principalement aux États-Unis et au Canada ou sous-traite la fabrication de pièces à des manufacturiers sur la côte Est de la Chine et au Vietnam.

3. Les étapes pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Au cours de son exercice financier se terminant le 31 mai 2024, Soucy a pris les mesures suivantes pour prévenir et réduire les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement :

- Révision du *Code d'éthique* appliqué par Soucy. Le Code d'éthique aborde entre autres les enjeux liés à la protection des droits de la personne en matière d'emploi, dont la prévention du harcèlement et de la discrimination en milieu de travail, ainsi que la santé et la sécurité;
- Mise en œuvre des politiques et procédures mentionnées ci-dessous en regard des employés et activités de Soucy;
- Vérifications menées par Soucy, à la demande de ses clients, auprès de ses fournisseurs et de ses manufacturiers notamment quant à leur conformité à la réglementation sur la prévention du travail forcé des Ouïghours, la réglementation REACH (Enregistrement, Évaluation et Autorisation des Produits Chimiques) ou autres réglementations pertinentes ;

Des détails supplémentaires sur ces activités sont fournis dans les sections suivantes de ce rapport.

4. Politiques et procédures de diligence raisonnable

Soucy a adopté un *Code d'éthique* qui établit des attentes précises en matière de comportement éthique en affaires et qui énonce les principes et les valeurs de l'entreprise, dont la valorisation du caractère unique de chaque individu. Le Code d'éthique s'applique aux employés, aux fournisseurs et aux partenaires de Soucy de même qu'aux autres tiers qui traitent avec l'entreprise. Il énonce les attentes de la société en regard de la protection des droits de la personne en milieu de travail, incluant la prévention du harcèlement et de la discrimination et la protection de la santé et de la sécurité au travail.

Soucy s'est dotée d'une *Politique de prévention du harcèlement au travail*, laquelle prévoit qu'aucune forme de harcèlement ne sera tolérée sur les lieux de travail. L'entreprise condamne fermement toute atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique et psychologique de ses employés et a mis en place un processus formel de signalement des manquements au sein de ses structures. L'Employeur doit non seulement prendre les mesures nécessaires pour prévenir et faire cesser le harcèlement, mais aussi enquêter sur les préoccupations, les plaintes et incidents de manière rapide, impartiale et respectueuse des principes de confidentialité pour protéger l'employé étant sujet au harcèlement

Par ailleurs, Soucy a mis en place des programmes de santé et de sécurité pour garantir la conformité avec les lois applicables en matière de santé et sécurité au travail, de droits de la personne et des normes d'emploi pour l'ensemble de ses activités. Une politique sur la santé, la sécurité et le mieux-être au travail des employés énonce que la santé et la sécurité au travail est une responsabilité sociale fondamentale et prioritaire pour l'entreprise.

Soucy reconnaît l'importance et sa responsabilité de ne pas compromettre le bien-être des gens affectés, directement ou indirectement, par ses activités.

En ce qui a trait à sa chaîne d'approvisionnement, Soucy procède à des évaluations de ses fournisseurs et manufacturiers quant à leur conformité à diverses normes et réglementations. Soucy a une maîtrise importante de sa chaîne d'approvisionnement de par la présence locale de sa filiale en Chine, établie depuis plus de 20 ans, et de sa filiale au Vietnam dont elle contrôle les activités :

Chine : bureaux d'achats

- Soucy Rubber Co., Ltd.
- Canada Soucy International inc. Changzhou Representative Office
- Dalian Soucy Industry & Technology Development Co., Ltd.

Vietnam :

- Soucy Vietnam Company Limited

De façon continue, les trois bureaux d'achats réalisent des audits de leurs fournisseurs. Ces audits visent à assurer la qualification et la surveillance régulière de fournisseurs afin d'assurer le respect des normes de qualité et des conditions de travail. Les installations des fournisseurs les plus importants en termes de volume d'affaires et de criticité sont visitées par les employés des filiales en Asie de façon hebdomadaire. Les autres fournisseurs sont visités plusieurs fois par année. Cette continuité permet à Soucy d'avoir une vue d'ensemble des pratiques commerciales de ses fournisseurs et de leur alignement avec le Code d'éthique de Soucy.

5. Le risque du travail forcé et du travail des enfants

En ce qui concerne les employés de Soucy au Canada, ils sont liés à l'entreprise par contrat de travail. La juridiction du Québec offre un cadre réglementaire très strict par rapport aux droits des travailleurs et à leur santé et sécurité au travail. Ainsi, les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans les activités courantes de Soucy au Québec sont très faibles. De plus, Soucy reste engagée à mener des vérifications régulières pour garantir le respect des bonnes pratiques éthiques et des droits des employés.

Dans le cadre de ses relations d'affaires avec ses fournisseurs, Soucy n'a pas identifié de risque de travail forcé ou de travail des enfants. Soucy reconnaît que la production des composantes et la fabrication de certaines pièces ou équipements pourraient comporter des risques au niveau des conditions de travail, mais cette fabrication se fait dans des territoires où des lois pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants sont en vigueur.

Soucy a la volonté de faire affaire avec des fournisseurs qui mettent en place des pratiques exemplaires et qui vont au-delà des minimums légaux selon leurs pays d'origine. Par exemple, les employés des filiales en Asie bénéficient d'avantages qui vont au-delà des lois chinoises, tels que des allocations pour soins de santé.

Dans la région de Shangaï où l'entreprise opère, des lois bien établies sur l'emploi, les heures de travail et la protection de la santé et sécurité des travailleurs sont en vigueur. Les risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre des activités de l'entreprise sont faibles.

Soucy porte une attention aux risques connus selon les industries et origines des marchandises qu'elle achète. Par exemple, la production du caoutchouc est une industrie qui peut présenter des risques au niveau du travail forcé et du travail des enfants, mais la Côte d'Ivoire possède un environnement réglementaire qui comporte plusieurs protections pour les travailleurs. Cette région n'est pas incluse dans la liste des pays producteurs de caoutchouc naturel qui ont été identifiés par le *United States' Bureau of International Affairs* comme étant à risque d'avoir recours au travail forcé ou au travail des enfants. Néanmoins, Soucy reconnaît que la simple existence de législations ne peut garantir une prévention absolue. Soucy compte renforcer ses mesures actuelles de diligence et de contrôle pour atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants.

6. Mesures de remédiation et remédiation des pertes de revenus

Soucy encourage la dénonciation de tout manquement à ses politiques et a mis en place un processus formel de signalement. En cas de violation des droits de la personne dans les opérations de Soucy, des mesures pour prévenir et faire cesser ces violations sont prises, mais il y a aussi enquête sur les préoccupations, les plaintes et les incidents de manière rapide, impartiale et respectueuse des principes de confidentialité.

À ce jour, Soucy n'a reçu aucune plainte relative au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses opérations ou de sa chaîne d'approvisionnement et n'a donc pris aucune mesure de remédiation ou de compensation.

7. Formation des employés

Soucy offre une formation d'intégration à ses nouveaux employés qui est personnalisée selon le rôle de l'employé au sein de l'entreprise. Elle offre également des formations à ses employés sur les valeurs de l'entreprise, sur l'éthique et sur la santé et la sécurité au travail. En date du 25 mai 2024, Soucy n'avait pas de formation pour ses employés afin de les conscientiser au travail forcé et au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

8. Évaluation et efficacité

Soucy n'a pas encore mis en place de processus afin d'évaluer l'efficacité de son approche pour prévenir et mitiger les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

9. Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement selon son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entreprise ou les entreprises énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes dans tous leurs aspects significatifs aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

Signé à Drummondville, Québec, ce 30^e jour de mai 2024.


Chantal Soucy, Vice-présidente

J'ai l'autorité pour engager Portefeuille Soucy inc.